

PRÉSENTATION DES SENTINELLES DE LA NATURE EN ISÈRE



Qu'est-ce que les Sentinelles ?

Afin de renforcer son action visant à prévenir et résorber les atteintes à l'environnement, en 2015, France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes a élaboré l'interface cartographique participative Sentinelles de la nature disponible sur <https://sentinellesdelanature.fr/>.

Ce site permet à chaque citoyen d'agir concrètement pour préserver la nature, notamment en signalant des atteintes à l'environnement.

OBSERVER

Au quotidien son environnement immédiat (trajets, loisirs, etc.).

SIGNALER

Aux associations des faits portant atteinte à l'environnement (décharge sauvage, pollution de l'eau, brûlage de déchets, etc.).

ENGAGER DES DÉMARCHES

Pour prévenir et résorber l'atteinte, avec l'appui des associations.

La boîte à outils Sentinelles

Les dispositifs mis en place dans le cadre du projet Sentinelles pour s'informer et lutter contre les atteintes à l'environnement.

SITE SENTINELLES DE LA NATURE

Interface cartographique participative (pour signaler des atteintes directement sur le terrain)

APPLICATION SENTINELLES DE LA NATURE

Disponible sur Apple Store ou Google play

GUIDES, DOCUMENTATION

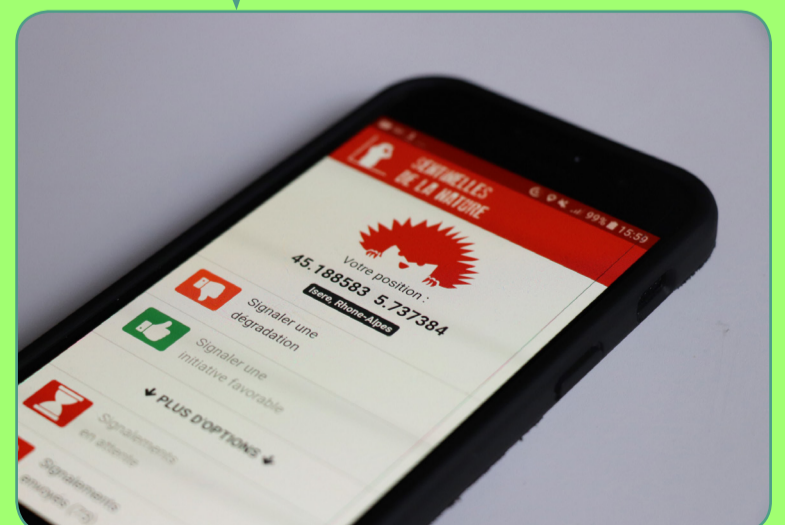
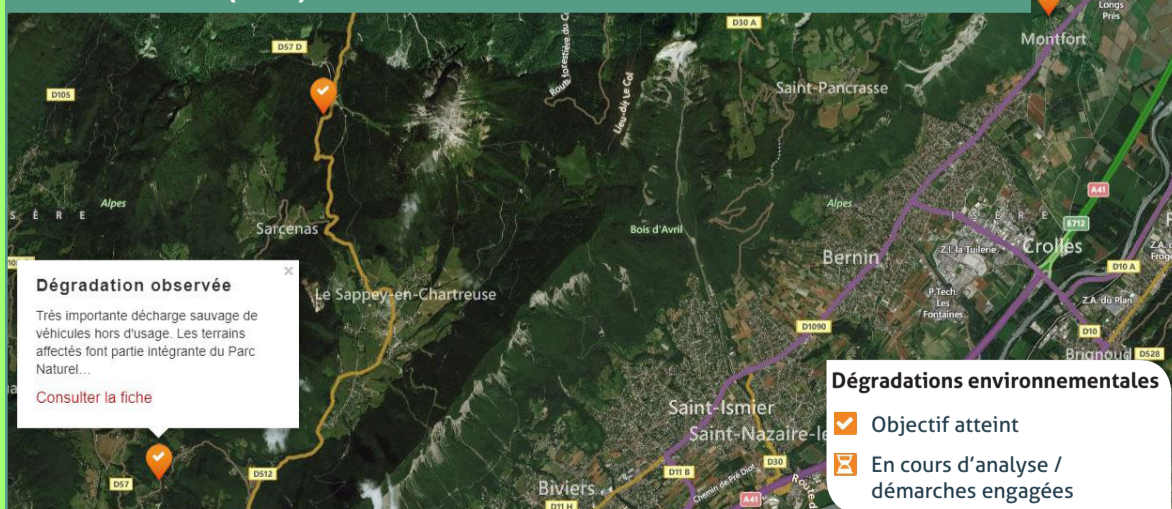
Disponibles sur l'espace documentation du site sentinelle et sur place à la FRAPNA Isère

CYCLE DE FORMATION SENTINELLES

Module de formation thématique à la carte (lanceur d'alerte, déchets, pollution lumineuse, pesticides, etc.)

APPUI ET EXPERTISE FRAPNA ISÈRE

Exemples de dégradations environnementales observées dans le sud du massif de la Chartreuse (Isère)



COMMENT DEVENIR SENTINELLES ?



Pourquoi devenir Sentinelles ?

« J'en avais assez de passer devant des dépôts de déchets sans rien faire. D'être dans une perpétuelle résignation qui conduit à la banalisation des comportements. J'ai alors décidé de soutenir les associations dans leur action de prévention et de résorption d'atteinte à l'environnement. La protection de l'environnement est de la responsabilité de tous. Nous pouvons, au quotidien, sur nos territoires, amorcer des changements de comportement et contribuer ainsi au développement durable. Alors rejoignez-nous ! » Michel JACON Pilote des Sentinelles de la Nature en Isère

Agir concrètement pour préserver la nature et l'environnement

Echanger avec des personnes qui partagent les mêmes valeurs

Développer / partager ses compétences, ses idées, son expérience

Renforcer la dynamique d'une association reconnue d'intérêt général

Comment devenir Sentinelles ?

« Il y a de multiples façons de devenir Sentinelles. Chaque personne peut s'investir en fonction de ses disponibilités ou de ses aspirations. Pour ma part, j'ai fait le choix de piloter bénévolement l'action iséroise, mais vous pouvez parfaitement être seulement lanceur d'alerte en renseignant des faits portant atteinte à l'environnement sur le site Sentinelles de la nature. Si vous souhaitez aller plus loin, notamment accomplir des démarches, notre association vous offrira le cadre, les outils et l'accompagnement nécessaire pour le faire. » Michel JACON Pilote des Sentinelles de la Nature en Isère

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INVESTISSEMENT

Niveau

1

Créer un compte sur <https://sentinellesdelanature.fr/>

Signaler une alerte via l'application ou le site

Niveau

2

Traiter mon alerte

Participation aux actions collectives thématiques

Niveau

3

Rejoindre la commission veille / sentinelle pour aider l'association à traiter des dossiers

Rejoindre le réseau de veille écologique pour devenir correspondant local

Rejoindre une commission thématique (eau, aménagement du territoire, etc.)

Des opérations de terrain pour obtenir l'application de la réglementation

Afin d'obtenir l'application d'une réglementation sur une thématique particulière, les associations organisent dans le cadre de l'action Sentinelles, des opérations de sensibilisation sur un ou plusieurs territoires.

A titre d'exemple, en 2018, dans le cadre du projet Sentinelles, les associations ont travaillé de façon spécifique sur la pollution lumineuse. Dans plusieurs villes du département de l'Isère des bénévoles ont relevé les installations lumineuses en irrégularité. En octobre, 544 irrégularités ont été relevées en une nuit dans le département de l'Isère. Des courriers de sensibilisation ont ensuite été adressés aux établissements en irrégularité.

D'autres opérations seront organisées, notamment sur d'autres problématiques. Vous pouvez y participer bénévolement.



Si vous souhaitez de plus amples informations contactez : sentinelles-isere@fne-aura.org - 04 76 42 96 16